

COMPTE-RENDU - SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 Décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par la Présidente de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournaigeois se sont réunis à la salle communale de Saint Gengoux de Scissé.

Présents : M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. CHEVALIER François (Grevilly), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. DAILLY Jean-Maurice (Viré), M. DELPEUCH Pierre-Michel (La Chapelle-sous-Brancion), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme GABRELLE Catherine (Royer), M. GALEA Guy (Lugny), M. IOOS Xavier (Préty), Mme JOUSSEAU Monique (Plottes), Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme MARTINS-BALTAR Viviane (Tournus), M. MEUNIER Jean-Claude (Ozenay), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon), M. RAVOT Christophe (Tournus) M. ROBELIN Bernard (Saint-Gengoux-de-Scissé), M. ROUGEOT François (Lugny), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. TALMARD Paul (Uchizy), M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

Excusés ayant donné pouvoir : M. BUCHAILLE Didier (Uchizy) pouvoir à M. TALMARD Paul (Uchizy), M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille) pouvoir à M. CHEVALIER François (Grevilly), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé) pouvoir à M. ROBELIN Bernard (Saint Gengoux de Scissé), M. COCHET François (Tournus) pouvoir à M. VEAU Bertrand (Tournus), Mme FONTRouGE TARDIEU Laurence (Tournus) pouvoir à M. VARIN René (Tournus), Mme MERMET Anne (Tournus) pouvoir à M. FARAMA Julien (Tournus), Mme DOUDET Marjorie (Tournus) pouvoir à Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme PAGEAUD Line (Tournus) pouvoir à M. RAVOT Christophe (Tournus), M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise) pouvoir à M. CHARNAY Dominique (Burgy)

Excusées : Mme HUET Arlette (Clessé), Mme TIVANT Marie-Andrée (Le Villars)

Absent : M. ROCHE Claude (Tournus)

Secrétaire de séance : Mme Monique JOUSSEAU (Plottes)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 40

Membres en exercice : 40

Conseillers présents ou représentés : 37

Votants : 37

Economie

1. Désaffectation et déclassement d'une section de voie sur la ZA Les Crots à PRETY pour vente
2. Aide à l'immobilier d'entreprise : dossier de la SCI Les Vermillats
3. Présentation du bilan de l'étude pour la création d'un espace co-working et lancement du projet

Administration générale

4. Participation aux frais d'entretien des sites touristiques des Communes de La Truchère et Martailly les Brancion
5. Modification des statuts : compétence « Gestion des Accueils de loisirs »
6. Enquête publique : demande d'autorisation environnementale supplétive relative au projet de création d'une voie cyclable entre Tournus et Ouroux sur Saône

Comptabilité – finances

7. Décision modificative n°4 – budget principal
8. Décision modificative n°2 – budget pépinière d'entreprise
9. Attributions de compensation définitives 2018

Environnement

10. Tarifs SPANC 2019
11. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Cours d'eau et du bassin versant de la Région de Cuisery (mise en conformité)

Ressources Humaines

12. Augmentation du temps de travail d'un poste d'Infirmière Soins Généraux Hors Classe
13. Tableau d'avancement de grades 2019

Questions et informations diverses

Economie

1. Désaffectation et déclassement d'une section de voie sur la ZA Les Crots à PRETY pour vente

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de DECLASSER une section de la voirie cadastrée ZD 267 et de L'INTEGRER dans le domaine privé de la Communauté de Communes.

2. Aide à l'immobilier d'entreprise : dossier de la SCI Les Vermillats

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide :
- D'ATTRIBUER une aide à l'immobilier d'un montant de 5 000 € à la SCI Les Vermillat,
- D'AUTORISER la Présidente ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette aide.

3. Présentation du bilan de l'étude pour la création d'un espace co-working et lancement du projet

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide DE VALIDER le projet de création d'un espace co-working dans les locaux du bâtiment intercommunal de Fleurville.

Administration générale

4. Participation aux frais d'entretien des sites touristiques des Communes de La Truchère et Martailly les Brancion

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de verser un soutien pour l'année 2018 à hauteur de
- 1 500 € à la Commune de La Truchère (correspondant aux frais de l'agent assurant l'entretien à raison de 20 h par mois du 15 Mai au 15 Octobre)
- 4 000 € à la Commune de Martailly les Brancion (correspondant aux frais de l'agent assurant l'entretien à raison de 41.50 h par mois d'Avril à Septembre).

5. Modification des statuts : compétence « Gestion des Accueils de loisirs »

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 abstentions décide de
- RESTITUER aux communes la compétence supplémentaire "accueil de loisirs" à compter du 1^{er} janvier 2019,
- MODIFIER l'intérêt communautaire de la compétence "action sociale d'intérêt communautaire" comme suit : A compter du 1^{er} Janvier 2019, la gestion des accueils de loisirs sur l'ex-territoire du Mâconnais Val de Saône et l'accueil de loisirs maternel de Tournus sont d'intérêt communautaire.

6. Enquête publique : demande d'autorisation environnementale supplétive relative au projet de création d'une voie cyclable entre Tournus et Ouroux sur Saône

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de DONNER UN AVIS FAVORABLE à la création d'une voie cyclable de Tournus à Ouroux sur Saône.

Comptabilité – finances

7. Décision modificative n°4 – budget principal

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter la décision modificative n°4 telle que présentée ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°4 :

Augmentation de crédits : chapitre 024 et chapitre 21.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €

TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €
R-024-812 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 900.00 €
TOTAL D 20 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 900.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 900.00 €	0.00 €	1 900.00 €

8. Décision modificative n°2 – budget pépinière d'entreprise

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Augmentation de crédits : chapitre 001. Diminution de crédits : chapitre 21

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.88 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.88 €	0.00 €	0.00 €
D-2135 : installation générales, agencements, aménagements des constructions	0.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.88 €	0.88 €	0.00 €	0.00 €

9. Attributions de compensation définitives 2018.

→ Invité à se prononcé, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 4 abstentions, le Conseil DECIDE sous réserve du contrôle de la CLECT et du service comptabilité, d'arrêter le montant des attributions de compensation définitives aux Communes membres telles que présentées ci-dessus :

Communes	Attributions de compensations définitives
Bissy la Mâconnaise	7 860.90 €
Burgy	1 500.04 €
La Chapelle-sous-Brancion	895.26 €
Chardonnay	3 081 €
Clessé	25 493.82 €
Cruzille	1 881.64 €
Grevilly	196 €
Farges-les-Mâcon	27 505.13 €
Fleurville	63 472.23 €
Lacrost	28 940.03 €
Lugny	64 585.75 €

Martailly-les-Brancion	6 789.81 €
Montbellet	132 722.92 €
Ozenay	3 275.12 €
Plottes	5 937 €
Préty	14 611.8 €
Royer	7 044.63 €
Saint Albain	193 170.44 €
Saint Gengoux de Scissé	71 891.38 €
Tournus	1 867 885.51 €
La Truchère	5 410.14 €
Uchizy	69 024.95 €
Le Villars	74 554.21 €
Viré	118 825.26 €

Environnement

10. Tarifs SPANC 2019

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de FIXER à compter du 1^{er} Janvier 2019 le montant des redevances SPANC comme suit :

- Contrôle vente intégrant relevé GPS : 182 €,
- Contrôle conception intégrant examen complétude, conseils et avis : 115 €,
- Contrôle réalisation intégrant conseils, relevé GPS et avis : 182 €,
- Contre-visite intégrant relevé et avis : 115 €.

11. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Cours d'eau et du bassin versant de la Région de Cuisery (mise en conformité)

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de MODIFIER les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Cours d'Eau du Bassin Versant qui est devenu un Syndicat mixte fermé et qui a pris la dénomination suivante : Syndicat Mixte d'Aménagement des cours d'eau du bassin versant de la région de Cuisery.

Ressources Humaines

12. Augmentation du temps de travail d'un poste d'Infirmière Soins Généraux Hors Classe

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'AUGMENTER à compter du 1^{er} Janvier 2019 le temps de travail d'un poste d'Infirmière en Soins Généraux Hors Classe de 2 heures hebdomadaire ce qui porte son temps de travail à 30 heures au lieu de 28 heures.

13. Tableau d'avancement de grades 2019

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DE VALIDER le tableau d'avancement de grades pour l'année 2019 proposé par le Centre de Gestion,
- DE SUPPRIMER les postes aux grades d'origine et DE CREER les postes correspondant aux grades d'avancement selon les dates indiquées.

Questions et informations diverses